

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
13966

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2018
SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

OBJET : Commune de Ventabren - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2016/2019 - Tranche 2017 - Transfert de la compétence eau potable et assainissement au profit de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation :

- d'une part, le programme de travaux envisagé par la commune de Ventabren pour la tranche 2017 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2016/2019, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2016. En effet, à la suite d'une évolution de la programmation de ses investissements, la commune souhaite abandonner les projets concernant l'acquisition et réhabilitation de la Gare de Roquefavour en centre d'interprétation de la nature et de l'environnement et la création d'un garage technique pour la réserve communale de sécurité civile, phasés à partir de 2016 et leur substituer l'ajout d'un nouveau dossier avec la construction d'un relais de chasse, conformément à l'annexe 1 du présent rapport.
- d'autre part, le transfert de la subvention allouée par le Conseil départemental à la commune de Ventabren, dans le cadre du programme de travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement inscrit au Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2016/2019, au profit de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, dans les conditions identiques au contrat initial, selon le détail présenté en annexe 2 du rapport.

Ces modifications conduisent à un rééquilibrage des affectations présenté en annexe 3 du rapport.

▪ CONSTRUCTION D'UN RELAIS DE CHASSE

La commune souhaite construire un local situé au cœur de la zone forestière à Ventabren. Il permettra aux adhérents de la société de chasse de Ventabren de se réunir, d'entreposer leur matériel de chasse, et d'y apporter le fruit de leur chasse, dépecer et conserver le gibier en respectant les normes d'hygiène applicables en la matière.

Le coût de l'opération, prévue en 2016 est estimé à 200 808 €HT. Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 140 565 €

- ACQUISITION DE VEHICULES POUR LES SERVICES TECHNIQUES ET LA POLICE MUNICIPALE

La commune souhaite équiper les services techniques de deux camions-bennes afin de couvrir leurs besoins. Elle souhaite également équiper la police municipale de 2 vélos électriques pour les déplacements des deux agents de surveillance de la voie publique et d'un véhicule en remplacement d'un de leur véhicule actuel.

Le coût de l'opération prévue de 2017 à 2018 est estimé à 56 714 €HT dont 34 762 €HT au titre de la tranche 2017. Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 39 700 € dont 24 333 € pour la tranche 2017.

- CREATION D'UN POLE ENFANCE-JEUNESSE QUARTIER DE L'HERITIERE – CRECHE - ACCUEIL DE LOISIRS

La commune souhaite ajuster la capacité d'accueil des structures enfance-jeunesse, en fonction de l'accroissement démographique important engendré par la ZAC de l'Héritière et les nouveaux quartiers de la commune. Ce projet d'aménagement regroupera un nouveau multi-accueil petite enfance de 60 places remplaçant l'actuelle crèche de 45 places et une annexe au centre de loisirs actuel « La Marelle ».

Le coût de l'opération, prévue de 2017 à 2019 est estimé à 2 343 422 €HT dont 20 000 €HT au titre de la tranche 2017.

Pour ce projet, la commune pourrait bénéficier d'une subvention de 237 535 € de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et d'une subvention de 200 000 € de la CAF.

La subvention départementale pourrait être fixée à 852 860 € dont 10 266 € pour la tranche 2017.

- CREATION D'UN POLE ENFANCE-JEUNESSE QUARTIER DE L'HERITIERE – GROUPE SCOLAIRE ET SERVICE PERISCOLAIRE

Le projet pôle enfance jeunesse sera évolutif, tenant compte des besoins d'accueil qui vont voir le jour progressivement sous l'effet de la démographie de la commune.

Il comprendra dans un premier temps une école maternelle, avec 3 classes, les locaux nécessaires pour assurer le service périscolaire ainsi qu'une cuisine satellite et un réfectoire.

Le coût de l'opération, prévue de 2017 à 2019 est estimé à 3 200 000 €HT dont 20 000 €HT au titre de la tranche 2017.

Pour ce projet, la commune pourrait bénéficier d'une subvention de 437 230 € de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

La subvention départementale pourrait être fixée à 1 472 375 € dont 11 268 € pour la tranche 2017.

- TRANSFERT A LA METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE DU VOLET EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT FIGURANT DANS LE CONTRAT DEPARTEMENTAL 2016/2019 DE LA COMMUNE DE VENTABREN

Suite au transfert de la compétence eau potable et assainissement au profit de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, à compter du 1^{er} janvier 2018, la subvention allouée par le Conseil départemental à la commune de Ventabren pour la viabilisation des secteurs à enjeux urbanistiques

est transférée à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence dans les conditions identiques au contrat initial conclu avec la commune de Ventabren.

Les travaux prévoient la viabilisation de certaines zones avec l'extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement, les réseaux d'eau pluviales, la voirie et la création de liaisons douces ainsi que l'installation d'équipements publics.

Les secteurs concernés s'étendent de part de d'autre de la RD10, allant du carrefour entre la RD10 et la RD 19, depuis le Moulin de la Récese jusqu'à la gare TGV : quartier du Puits de Saule, Vieux Château, Les Méjeans.

L'opération, phasée de 2016 à 2017, représente une subvention totale de 1 346 056 € pour une dépense subventionnable globale de 2 750 706 €HT, conformément à l'annexe 2 du présent rapport.

Par ailleurs, le Département ayant financé ces projets pour contribuer à un aménagement équitable des territoires et en maintenir l'attractivité, il est souhaitable de permettre à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence d'en achever la réalisation dans l'intérêt des communes et des populations concernées.

Au regard de ces circonstances exceptionnelles liées à l'ampleur et à la complexité des procédures que la Métropole doit mettre en œuvre pour assurer ces transferts, un délai supplémentaire d'une année non renouvelable pourrait être accordé à cette dernière, pour les projets inscrits aux tranches annuelles déjà votées, conformément au détail figurant en annexe, afin de lui permettre de solliciter le versement des aides financières correspondantes.

-----oo-----

Ainsi, le montant total des tranches 2017 de ces contrats 2016/2019 s'élève à 2 760 218 € HT, conformément aux annexes 1 et 2 qui présentent également l'échéancier et les projets actualisés suite au transfert des compétences eau et assainissement à la Métropole.

La participation globale du Département des Bouches-du-Rhône pourrait être fixée 1 348 205 € pour les tranches 2017, selon le détail indiqué en annexes 1 et 2.

Ce rapport est sans incidence financière. L'engagement comptable de cette opération a déjà été effectué au chapitre 204 sur l'autorisation de programme 2016-10127V en application de la délibération n° 170 du 13 juillet 2016.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL